

Trésorerie

Le changement dans la continuité :

Comme nous vous l'annonçons à différents endroits de ce bulletin, notre ami Michel MARTINOT quitte sa (ses) fonction(s), démission rendue officielle lors du Conseil d'Administration de l'Amicale du 17 décembre 2005. Pour assurer une transition vers un remplaçant d'une autre génération, Xavier PERRODEAU, notre vice-président, aidé par Anne BERNARDIN-DUSSEAU, a accepté d'assumer officiellement cette fonction.

Vous trouverez donc leurs noms dans les différents encadrés de ce numéro.

MAIS, pour faciliter cette difficile passation de pouvoir, Michel a accepté de continuer à assurer la comptabilité de l'association, jusqu'à la fin de l'exercice, i.e. **août 2006**.

Par conséquent, continuer à verser vos cotisations et à envoyer vos dons à :

Michel MARTINOT, 19, rue Diderot.
49100 ANGERS. Tél. 02.41.86.07.16.

Conseil d'Administration

du 17 décembre 2005

Circonstances obligent, notre dernier Conseil d'Administration s'est tenu à Angers, à l'hôtel de France, en face de la gare SNCF. Pour couvrir les frais de repas et de location de salle, chaque participant a versé 10 € de manière que le coût de l'opération ne soit pas plus élevé que celui d'une session au collège. J'ai dû, à cette occasion, annoncer le départ de Michel MARTINOT de son poste de trésorier et, partant, de dresser un bilan de ses huit années d'exercice de ses fonctions. Et c'est intentionnellement que j'utilise ce dernier terme au pluriel car, outre son travail de comptable dans le cadre strict de la trésorerie (rappels de cotisations, composition des bilans, encaissements des chèques etc.), Michel a abattu un travail considérable en reconstituant notre fichier (modernisation de notre vieil annuaire) et en l'installant sur le Web, en établissant un fichier de toutes nos photos et en les installant petit à petit sur notre site internet. Pour moi, il a été un collaborateur idéal, par son efficacité, son exigence, sur qui je pouvais compter comme sur un autre moi-même. C'est dire le problème que m'a posé son remplacement et je remercie vivement Xavier PERRODEAU et Anne BERNARDIN-DUSSEAU d'avoir accepté, à titre temporaire, de se partager une tâche dont Michel avait élargi les contours au point de nécessiter plusieurs personnes pour l'assumer et, à cet égard, j'exprime ma reconnaissance à Jean-François PLOTEAU qui gèrera notre site dans toutes ses composantes.

Présents : Maurice AUGÉUL, Anne BERNARDIN DUSSEAU, Jean CARRE, Jean Marie DRAPEAU, Robert GAEREMYNCK, Gérard GENDRY, Robert LEMÉE, Michel LEROY, Michel MARTINOT, Benoît MARY, Xavier PERRODEAU, Victor RICHARD, François ROUSSEAU, Jean TAUFFLIEB, Patrick TESSON.

Excusés : Le Père PATEAU, Jean TORTIGER, Le Père LEMONNIER, Jean François PLOTEAU, Jean Pierre NEIVA.

Par ailleurs, Franck BOURCY et Pierre GRALL ont démissionné, ce dernier pour raisons de santé

Le président présente au Conseil, pour cooptation, Benoît MARY du cours 1975 dont la nomination au Conseil sera à confirmer à la prochaine Assemblée générale ; il sera spécialement chargé de préparer, en lien avec J.P. LAMOUREUX, la refonte de nos statuts et de prévoir avec les futurs responsables de l'EID de Combrée, un contrat régissant le fonctionnement du futur lieu de Mémoire. A cette fin le Président suggère de lui confier le poste de Secrétaire adjoint d'autant que le titulaire de cette fonction, Jean TAUFFLIEB souhaite quitter le poste au plus tard dans un an. Il indique enfin que Michel MARTINOT, Trésorier, a donné sa démission pour raisons personnelles, tout en acceptant d'assurer sa fonction jusqu'à la fin de l'exercice, en août prochain ; le président propose au Conseil qu'il soit remplacé par Xavier PERRODEAU qui accepte de cumuler sa fonction de Vice-Président avec celle, politique, de Trésorier ; il aura pour adjointe : Anne BERNAR-

DIN-DUSSEAU, acceptant de se charger de la comptabilité.

Le nouveau bureau de l'Amicale, approuvé par le Conseil, se présente donc comme suit :

Président : Michel LEROY

Vice-Présidents :

– Victor RICHARD

– Xavier PERRODEAU

Trésorier : Xavier PERRODEAU

Trésorier Adjoint : Anne BERNADIN DUSSEAU

Secrétaire : Jean TAUFFLIEB

Secrétaire Adjoint : Benoît MARY

I - LES EVENEMENTS

Le Président rappelle les décisions prises à l'assemblée Générale de juin dernier :

- Maintien en vie de l'association pour au moins une année,
- Le principe d'une augmentation du taux de la cotisation,
- Mandat donné à l'équipe en place de sauver du Collège ce qui peut l'être et de maintenir un lieu de mémoire,



Photo : J. CAPRE

De gauche à droite : R. Lemée, G. Gendry, A. Bernardin-Dusseau, B. Mary, F. Rousseau, P. Tesson.



Photo : J. CARRÉ

De gauche à droite : M. Leroy (de dos), X. Perraudéau, M. Martinot, J.M. Drapeau, J. Taufflet, R. Gaeremynck, V. Richard, R. Lemée

Il expose ensuite le déroulement des événements, ce que l'on sait des projets du Ministère de la Défense concernant le futur établissement (EPID) et les questions qui demeurent en suspens pour l'amicale sous l'angle financier et juridique en particulier pour ce qui a trait à la Chapelle du Collège, le statut d'un lieu de mémoire, son accessibilité, etc. (cf. dans ce bulletin l'exposé de Michel LEROY)

II - RAPPORT FINANCIER

Voir tableau et texte de Michel MARTINOT + 3 compléments

Le montant de la somme destinée aux pupilles a été affecté aux familles obligées d'envoyer leurs enfants de l'école professionnelle de Combrée, soit à la Baronnerie à Angers, soit à Laval.

La souscription lancée par le Président pour le rachat des biens de la Chapelle avait rapporté au 13 décembre dernier

25706 euros ; un premier montant de 20 000 euros sera remis au prêteur qui a fait une avance au Président pour la vente aux enchères.

Pour le DVD qui à ce jour a été commandé à 332 exemplaires, le retard vient d'une demande faite au Ministre des Armées - Madame ALLIOT MARIE - pour présenter le projet éducatif de l'EPID qui fera l'avenir du collège. Faute d'une réponse satisfaisante, Michel LEROY demandera la conclusion à un officier directement impliqué dans cette opération.

III - LA FETE DES ANCIENS

Le conseil propose l'hypothèse suivante :

Date à confirmer : 10 JUIN 2006

Lieu : Bel Air (ou proximité du Collège)

Messe : si possible à la Chapelle, suivant travaux et interlocuteurs

Pourquoi pas une rencontre avec un futur responsable de l'EPID ?

IV - LE BULLETIN

Il est décidé d'aller vers une revue à laquelle on s'abonne. Il faudra informer préalablement que l'absence de cotisation entraînera l'arrêt d'envoi du bulletin.

V - QUESTIONS DIVERSES

Michel MARTINOT fait part de ses contacts avec la société TERRIEN qui peut organiser des voyages :

- à l'étranger, pour 24 personnes,
- en France, deux journées pour 28 personnes.

En septembre prochain, un voyage est prévu à DRESDE et BERLIN pour un coût d'environ 1100 euros.

Le cours 45 prévoit une réunion le 9 juin (veille de la réunion des anciens)

- LA ROIRIE chez Jean Tortiger,
- Le Lion d'Angers,

- Le château de La Lorie - Nuit à Pouancé

Cette journée est ouverte ...

Archives

Les archives du Collège et des anciens ont été déposées aux archives départementales. Ces archives sont en vrac, un archiviste doit les classer pendant 3 ou 4 mois.

Un dossier de photos de cours va être confectionné par Michel MARTINOT qui sera ouvert sur Internet (site de l'Amicale) ouvert aux cotisants.

Statuts : L'année prochaine, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée pour présentation des nouveaux statuts concernant l'Amicale. La séance est levée à 13 heures

Jean TAUFFLIEB (c. 1948)

COMPTE DE RESULTAT 2003-2004
(Exercice du 01/09/2003 au 31/08/2004)

Recettes	Exercice	an-1	Dépenses	Exercice	an-1
Cotisations	12 134,50	13 086,5	Dons et pourboires		0,00
			Frais de mission	1 074,62	1 243,34
			Fournitures bureau	3 457,72	994,64
			Messes		225,00
			Bulletins	11 741,18	13 636,54
Fête des Anciens	5 842,00	2 546,00	Fête des Anciens	4 327,06	1 922,78
Publicité	975,00	1 455,00			
Cotisation familles	2 431,32	2 486,02			
Espace culturel	0,00	7,20	Aide au Collège		0,00
Divers		0,00	Divers		
Total produits fonct, courant	21 382,82	19 580,72	Total charges fonct, courant	28 400,58	18 022,30
Produits financiers	651,11	1 069,29	Charges financières	8,30	2,10
Produits exceptionnels	11 715,06	0,00	Charges exceptionnelles	0,00	319,54
TOTAL RECETTES	33 748,99	20 650,01	TOTAL CHARGES	28 408,88	18 343,94
			Excédent/Déficit (-)	5 340,11	2 306,07
TOTAL	33 748,99	20 650,01	TOTAL	33 748,99	20 650,01

Chronique subjective (suite) d'une renaissance (in)espérée

A l'issue de l'assemblée générale du 18 juin, nous nous sommes séparés dans un climat de totale incertitude sur le sort qui serait réservé aux bâtiments et, par voie de conséquence, au lieu d'implantation et à la réalisation du lieu de Mémoire que la disparition programmée de l'institution rendait maintenant nécessaire et urgente. Nous ignorions alors qui pourrait reprendre Combrée ; il y avait, bien sûr, le projet de l'APESCO dont nous savions qu'il avait peu de chance d'aboutir, ce qu'a d'ailleurs confirmé le Tribunal fin juin, et puis le 29 de ce même mois, ce fut la liquidation des associations de propriété et de gestion, prononcée par le même tribunal.

Pour conduire ce processus de mort, fut nommé Me MARGOTTIN, mandataire judiciaire. Courant juillet, sans bien entendu nous prévenir, le Commissaire priseur, CHAUVIRE, procéda à l'inventaire de tout le contenu

du collège, y compris de notre petit musée situé dans l'ancienne chambre de l'abbé DESHAIES, en vue de prochaines ventes publiques.

A ce sujet, certains Anciens n'ont pas compris pourquoi nous étions "obligés" d'acheter des objets mobiliers qui, dans leur esprit nous appartenaient depuis toujours. De **fait** sans doute, mais pas de **droit** : tous les objets mobiliers en question garnissant les différents lieux de l'établissement appartenaient à l'Association de Propriété ou à l'OGEC puisque nous avions affaire à la même entité ; à partir de la mise en redressement judiciaire, ces mêmes objets devaient faire l'objet d'un inventaire en vue d'être vendus publiquement, vente dont le produit devait contribuer à apurer nos dettes, payer les indemnités de licenciement des personnels rémunérés par l'OGEC etc. Certains de ces objets pouvaient échapper à ce processus



Photo : G. BERTHAUD (Haut-Anjou)

30 septembre 2005 - Vente aux enchères : le tableau du Père DROUET est mis à prix par le Commissaire-Priseur - Il sera racheté par l'Amicale



Photo : G. BERTHAUD (Haut Anjou)

30 septembre au matin : la montée des "curieux".

dans la mesure où preuve légale était apportée de leur appartenance à un tiers autre que les associations précitées. Bien entendu nous, Amicale, étions dans l'incapacité de fournir des titres de propriété en bonne et due forme, et c'est alors que nous prenons vraiment conscience que nous sommes dépossédés de notre patrimoine et qu'il nous faudra racheter celui-ci pour constituer notre lieu de mémoire.

Sans partir battus pour autant, en étroite et efficace collaboration avec Xavier PERRODEAU, et comme la loi nous y autorisait, nous avons revendiqué auprès du liquidateur toute une liste d'objets, de tableaux, de meubles dont nous estimions être propriétaires depuis toujours ou presque... sans pour autant pouvoir fournir des titres de propriété. Notre demande fut transmise au juge commissaire qui ne nous a accordé qu'un ensemble de médailles, deux instruments de musique, trois

bustes en plâtre, nos archives (quand même !), une statue en bois polychrome (de valeur), les photographies et l'ensemble de 16 huiles sur toile, gravures ou photographie représentant en particulier les différents supérieurs et directeurs de l'établissement. (cf. lettre en annexe)

Le 16 août, nous sommes revenus à la charge en demandant de négocier directement avec le Commissaire Priseur le rachat de tout un ensemble. Le verdict fut sans appel : ce n'est pas légal ! La vente aux enchères était donc incontournable.

Le 26 août, avec Vic RICHARD, Xavier PERRODEAU, Michel MARTINOT nous avons tenu un mini bureau pour faire le point sur nos finances et, dégageant 15 000 € sur nos réserves, nous avons établi une liste de souvenirs auxquels nous tenions particulièrement et que nous tenterions d'acquérir le jour de la vente aux enchères.

La suite vous est connue et je vous



Photo : G. BERTHAUD (Haut-Anjou)

Au cœur de la foule.

renvoie aux deux circulaires des 20 septembre et octobre où je me suis efforcé de relater la cascade d'événements survenus entre les 8 et 30 septembre : annonce de la création de l'E.I.D. à Combrée, aussitôt suivie de l'envoi d'une lettre au Préfet pour faire entendre notre voix. La réponse du Sous-préfet de Segré, très favorable, cf. annexe, les premiers contacts téléphoniques avec le général Didier TAUZIN, adjoint du grand patron des E.I.D., le contrôleur général Olivier ROCHEREAU. C'est lui qui me propose un partenariat et qui répond, en tous points à nos préoccupations concernant en priorité la chapelle et son contenu. Il m'assurera que le sanctuaire restera catholique, accessible à tous, que nous, les Anciens, nous pourrions y installer notre lieu de mémoire selon des modalités juridiques à définir ultérieurement et, ce qui n'est pas rien, qu'il est prêt à racheter le contenu de la chapelle.

C'est toujours le général TAUZIN qui, ne pouvant être présent à la vente du 30 septembre, me mandatera pour acheter le contenu de la chapelle, à hauteur de 30 000 € TTC, après avoir obtenu du commissaire priseur qu'il en fasse un lot unique. Et c'est encore avec lui qu'il a fallu négocier, avec le soutien efficace du Sous-Préfet de

Segré, le passage de 30 à 50 000 €, plus 5 382 € de frais, coût global de l'opération du fait de surenchères avec un représentant de la perfide Albion... Et je ne reviens pas sur la bataille qu'il a fallu mener avec Xavier PERRODEAU pendant six heures, pour racheter l'ensemble des objets destinés à notre lieu de mémoire. Je rappelle que l'ensemble, intérieur de la chapelle plus le contenu de notre futur mémorial, s'est élevé à 76 277.61 € que j'ai pu régler grâce à un généreux prêteur qui m'a avancé 70 000 €. D'où ma deuxième lettre circulaire appelant à la générosité de vous tous en ouvrant une souscription de 40 000 € pour rembourser les 20 000 € qui resteront de notre dette après le remboursement de l'armée et pour couvrir les frais d'installation de ce Mémorial dans les tribunes de la chapelle.

Depuis l'envoi de nos lettres circulaires, j'ai reçu un certain nombre de confirmations écrites des engagements des uns et des autres, jusque là seulement oraux. Elles émanent essentiellement du Contrôleur général ROCHEREAU et vous les trouverez en annexe

En guise de conclusion provisoire, j'ai le sentiment que nous avons rempli une partie importante du mandat défini par notre A.G. du 18 juin dernier :

– Nous avons réussi à nous faire reconnaître, tant de la part des autorités politiques que militaires, comme un partenaire possible dans la mise en œuvre de l'E.I.D. de Combrée. C'était loin d'être évident au départ car aucun argument juridique ne justifiait notre prétention. De ce fait le liquidateur nous ignorait totalement et ne voyait pas l'utilité de nous faire passer directement l'information.

– Nous avons surtout évité la désaffectation de la chapelle qu'envisageait le même liquidateur et par voie de conséquence le transfert des restes des huit supérieurs au cimetière de Combrée. Avec Michel MARTINOT, nous avons même fait établir un devis du coût de cette opération, estimée à 11 000 € qui devait s'ajouter au prix de vente.

– Nous avons pu faire prendre en charge par les responsables de l'E.P.I.D.e le contenu de la chapelle qui, il est bon de le rappeler, devait être primitivement dispersé en différents lots, l'orgue, les bancs, les statues, etc. lors de la vente aux enchères. Nous avons eu la chance d'avoir affaire à des interlocuteurs tolérants et compréhensifs, en particulier le Commissaire CHAUVIRE qui a accepté de faire un lot unique alors qu'il avait fait annoncer par voie de presse, huit jours auparavant, tout le contraire. Cf. en annexe l'annonce publique de la vente, parue, huit jours avant, dans le *Courrier de l'Ouest*. Il a dû faire face et résister avec fermeté à la fureur de certains marchands venus tout exprès de loin sur la base de cette information.

– Enfin, nous avons pu racheter l'essentiel de ce qui peut constituer notre lieu de mémoire et nous ne désespérons pas de réaliser un bel ensemble qui comportera une partie profane (dortoir, classe, réfectoire) et une partie sacrée avec de beaux ornements, trois calices, un ciboire, et un ostensor, sans oublier toute la riche partie iconographique qui couvrira les murs.

Bref, mission accomplie, et me confortent dans ce sentiment les très nombreuses réactions favorables reçues jusqu'à ces derniers jours. Je n'ai eu qu'une appréciation négative d'un Ancien qui, ne comprenant pas pour-

quoi nous avons dû racheter notre patrimoine, estime que nous avons été bernés dans cette affaire. J'espère que maintenant, après lecture du début de cette chronique, il est rassuré ! Parmi ces réactions, une qui a particulièrement compté, celle de Mgr BRUGUES, évêque d'Angers dont vous trouverez, en annexe, la lettre de félicitations, très chaleureuse.

Et maintenant ?

Je viens de dire mission accomplie, mais en partie seulement ! Il nous reste encore du chemin à parcourir pour réaliser concrètement ce Mémorial. Dès que le nouveau propriétaire de l'E.I.D. combréen sera en place, il nous faudra



Photo : G. BERTHAUD (Haut-Anjou)

Mise à prix du contenu de la chapelle.

– négocier les bases légales de l'implantation et du fonctionnement de ce lieu - et les lumières juridiques de Benoist MARY nous seront alors bien utiles ! Il y travaille déjà - Comme je le suggérais plus haut, il faudra l'aménager matériellement, revoir en particulier toute l'installation électrique, le sécuriser et cela coûtera de l'argent. Par ailleurs il faudra aussi négocier avec le diocèse la présence d'un prêtre et la célébration d'offices. Pourrions-nous continuer à nous y rassembler, lors de notre fête annuelle ? Autre question à poser : quel sort sera réservé aux deux statues de la Vierge, celle qui est sur le